

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

Poste... 35 fr.
Un an... 35 fr.
Six mois... 21
Trois mois... 12

En s'abonner

A PARIS, Chez DONGREL et DULLIER, Place de la Bourse, 33; A. EWIG, Rue Talbot, 10.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclamés... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

En s'abonner

A PARIS, Chez M. HAYAS-LAFITTE et Cie, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 20 Février 1877.

Chronique générale.

Le Temps a publié un document fort curieux qui jette une vive lumière sur les événements de 1866, dont les conséquences ont été si importantes pour la Prusse et si désastreuses pour la France.

L'empereur Napoléon III rêvait toujours, en 1866 comme en 1859, sa fameuse unité italienne, sans voir qu'il aidait à l'unité allemande, sans être éclairé par les événements qui s'étaient accomplis depuis la guerre d'Italie.

Au mois de juin 1866, le chevalier Nigra, ambassadeur italien à Paris, adressa un rapport confidentiel au prince de Carignan, rapport auquel fait allusion, sans le citer, le général de La Marmora, dans un nouvel ouvrage qu'il vient de publier.

Le Temps, dans son numéro du 15 février, a donné en entier ce document secret. Il en résulte clairement que l'empereur Napoléon, non-seulement désirait la guerre contre l'Autriche, mais encore s'entremettait pour faciliter un traité d'alliance entre l'Italie et la Prusse.

Voici le passage dans lequel le chevalier Nigra indique la politique suivie par le cabinet des Tuileries :

« Le 31 mars, écrivant au général La Marmora, je résumais la situation en ces termes : 1° l'empereur désire que la guerre éclate; 2° il ne veut s'engager, ni avec la Prusse, ni avec l'Autriche, ni avec l'Italie; 3° il conseille à l'Italie le traité d'alliance avec la Prusse. C'est un conseil d'ami, mais il n'implique aucun engagement de la part de la France; 4° son but est d'obtenir la rectification de frontière sur le Rhin sans tirer l'épée. Il la tirera, s'il est nécessaire, lorsque la guerre sera engagée; 5° si l'Autriche, la première, attaque l'Italie, il s'opposera à cette attaque. »

Cette citation ne laisse aucun doute sur l'aveuglement de l'empereur, sur les illusions dont il se berçait, sur l'utopie qu'il poursuivait depuis 1859.

L'Autriche était alors la seule puissance qui pouvait contrebalancer en Allemagne l'influence envahissante de la Prusse. Napoléon III ne vit pas qu'en l'abattant une seconde fois, il perdait l'allié qui devait lui sauvegarder si cruellement en 1870.

Au lieu de maintenir le dualisme en Allemagne, qui a toujours été le vrai principe de la politique française, il ne songeait à ce moment qu'à frapper de nouveau le moribond autrichien, dans un intérêt italien prussien, se berçant de la chimérique espérance d'obtenir, sans tirer l'épée, une compensation sur le Rhin.

Voici la dernière phase de la question, Me qu'elle était la veille de l'ouverture des hostilités :

« Une dernière tentative pour décider l'empereur à conclure d'ores et déjà une triple alliance contre l'Autriche fut faite, d'accord avec moi, par S. A. I. le prince Napoléon.

cord avec moi, par S. A. I. le prince Napoléon.

» Bismark, personnellement, ne se montrait pas contraire à l'idée de céder à la France les territoires compris entre la Moselle et le Rhin, Coblenz excepté, pour obtenir la coopération militaire de la France; mais il affirmait que le roi de Prusse ne voudrait pas entendre parler de cession de territoires allemands à la France, aussi longtemps du moins qu'il aurait l'espérance de mener à bien, sans aucun aide de la France, la guerre qu'il entendait faire à l'Autriche.

« La Prusse paraît décidée à ne demander l'alliance française que dans le cas d'une première défaite. Cette combinaison qui, à mes yeux, est la meilleure parce qu'elle est la plus sûre, devra donc être renouvelée à un moment plus favorable. Du reste, l'empereur lui-même répugne à annexer des provinces allemandes et à créer ainsi une Vénétie rhénane. Cette répugnance, toutefois, ne serait pas invincible. »

» Le refus d'intervenir au congrès ne fit pas cesser, comme on avait pu le croire, les négociations confidentielles entre la France et l'Autriche. J'ai dit que le duc de Gramont se trouvait à Paris lorsque la réponse de l'Autriche arriva. Avant de repartir pour Vienne, il eut une longue conférence avec l'empereur et avec M. Drouyn de Lhuys, qui le chargèrent de faire au cabinet de Vienne la proposition suivante :

« L'Autriche promettrait la cession de la Vénétie dans le cas où elle serait victorieuse contre la Prusse. De son côté, l'empereur promettrait la neutralité de la France. Quant à l'Italie, elle ferait la guerre comme s'il n'y avait rien, car l'empereur ne prendrait d'engagement que pour lui-même. »

On sait le reste. La campagne fut rapide. La Prusse victorieuse sauva l'Italie battue sur terre et sur mer; et la France vit se fonder par elle et contre elle l'unité allemande qui devait quatre ans plus tard lui porter des coups si funestes.

La politique utopiste de Napoléon III nous avait aliéné l'Autriche en la réduisant à l'impuissance; elle n'avait pas conquis la sympathie de la Prusse qui ne nous devait rien et nous jouait; elle avait même détaché de nous l'Italie qui ne complétait son unité qu'à l'aide des victoires prussiennes.

Nous avons vu, en 1870, où nous ont conduits les idées napoléoniennes que la France aveuglée et dévoyée de sa vraie politique a eu le malheur d'applaudir pendant dix-huit ans.

Que la leçon nous profite pour l'avenir !

La mort de M. Le Pomellec a porté à quatre le nombre des sièges vacants à la Chambre des députés. Le sien d'abord, puis ceux de MM. du Demaine (Vaucluse), Alexis Lambert (Constantine), et Sansas (Gironde).

Il a été arrêté au conseil des ministres qu'un décret convoquera, avant la fin du mois les électeurs dans chacun des collèges où il y a un député à élire. M. le président du conseil a surtout insisté pour qu'on com-

blât au plus tôt les vides faits à la Chambre par les décès qui se sont produits.

La mort du général Changarnier crée une vacance de sénateur inamovible.

Au Sénat, quelques conversations se sont engagées sur le remplacement de l'illustre défunt. Le nom de M. le général Vinoy, en première ligne, et, à défaut, celui du vice-amiral Saissset, étaient mis en avant.

Une correspondance de Toulon signale un fait inouï que nous reproduisons sous toutes réserves :

Un soldat d'artillerie de marine s'étant rendu en permission chez son père, qui habite le Haut-Rhin, aurait été empoigné par la gendarmerie allemande et incorporé de force dans un régiment d'infanterie prussienne.

Il paraît que les députés de l'extrême gauche se réuniront dans un banquet le 24 février pour fêter l'anniversaire de la République de 1848. Des invitations ont été faites à différents membres du conseil municipal de Paris.

Nous croyons savoir que la réponse du gouvernement français à la note du prince Gortschakoff sera lue à la première séance du conseil des ministres.

M. le vice-amiral Fourichon est rentré à Paris. Bien que l'honorable ministre de la marine soit rappelé dans la capitale par l'état de sa santé qui exige un traitement particulier, on pense qu'il va reprendre la direction de son département; mais cette direction sera plutôt nominale qu'effective. Dans tous les cas on croit que l'honorable ministre ne tardera pas à se retirer définitivement.

Avant de terminer la session ordinaire, le conseil supérieur des prisons a fixé à un million le chiffre des subventions qu'il est utile de demander à l'Etat pour aider les départements dans les dépenses d'amélioration des prisons.

Le même conseil a rédigé le projet de loi destiné à réprimer les crimes et les délits commis dans les maisons centrales par les détenus.

Nous lisons dans plusieurs journaux et notamment dans le Nouvelliste de Rouen :

« La question du retour des Chambres à Paris ne tardera pas à être mise à l'ordre du jour de la presse et de la Chambre. Le premier acte de la pièce politique qui va se jouer sera la mise en état parfait de toutes les salles des commissions de l'ancien Palais législatif, et l'indication, comme lieu de réunion officielle des commissions, le Palais-Bourbon. Paris était tranquille depuis la Commune, le retour des Chambres à Paris va recommencer à l'agiter. »

Rien de pareil n'est à craindre. Il faudrait, pour que les agitations que l'on redoute pussent se produire, que le Sénat fût

infidèle à sa mission de défense conservatrice.

Les députés du Rhône ont eu une nouvelle entrevue avec le ministre de l'intérieur, au sujet de la situation des ouvriers lyonnais. M. Jules Simon a renouvelé l'assurance qu'un crédit de 500,000 fr., destiné à couvrir les frais d'une commande à la fabrique lyonnaise pour le renouvellement partiel des mobiliers de l'Etat, allait être demandé à la Chambre.

Etranger.

Il circule des bruits très-graves sur ce qui se passe à Constantinople.

Nous avons déjà annoncé à nos lecteurs qu'on craignait dans cette ville une nouvelle révolution. Hier, dans la soirée, des dépêches de Londres nous ont montré que les journaux anglais avaient reçu de Constantinople les mêmes nouvelles alarmantes.

De Berlin, on transmettait au Standard la dépêche suivante : « Un coup d'Etat est imminent à Constantinople. Un navire de la marine ottomane stationne dans le port pour protéger la fuite du sultan. »

Enfin, voici ce que nous apprend le télégraphe de Saint-Petersbourg :

« Le bruit de la détronisation d'Ab-ul-Hamid s'est répandu dans tout Saint-Petersbourg, mais il ne se confirme pas. Toutefois, d'après des informations puisées à la meilleure source, la déchéance du sultan actuel ne serait qu'une question de quelques semaines ou de quelques... jours. »

Il y a dans cet ensemble de nouvelles venant de Londres, de Berlin et de Péttersbourg, une concordance qui nous prouve qu'il se passe ou se prépare des événements graves à Constantinople.

Le bruit a même couru que la République y était proclamée !

Nous ne croyons pas encore à cette nouvelle; mais nous sommes bien obligés de reconnaître qu'il y a dans la capitale de la Turquie une situation très-tendue qui aboutira à une révolution prochaine.

Il faut s'attendre à des événements imminents.

Quelle influence mystérieuse pèse donc sur les destinées de l'Europe, si elle se trouve toujours impuissante vis-à-vis de la Turquie, si l'on suffit d'une secousse à Constantinople pour troubler la paix du monde et pour tout remettre en question ?

Les Tablettes d'un Spectateur disent avoir reçu de Vienne la communication suivante :

« Les remontrances arrivées au sultan Abd-ul-Hamid de toutes les capitales de l'Europe où l'empire ottoman conserve encore des amis puissants, au sujet de l'exil de Midhat, ont mis le sultan dans un indescriptible désespoir. D'autre part, les rapports de sa police personnelle ne lui laissent plus d'illusion sur le sens et la portée du mouvement des esprits à Constantinople et dans tous les centres peuplés de l'empire. Abd-ul-Hamid vient de prévenir Edhem-Pacha qu'il est tout prêt à abdiquer. »

On affirme qu'Edhem, dont le patriotisme et la clairvoyance ne sont pas en défaut au milieu des terribles circonstances

que traverse l'empire, n'a fait aucun effort, ni même dit une parole pour dissuader le sultan de donner suite à son projet d'abdication.

Il est fort invraisemblable que le sultan ait reçu, de toutes les capitales où il a des amis, des protestations et des remontrances contre le coup, tout à fait turc, qui a frappé Midhat; mais il est, en revanche, vraisemblable que l'on prépare l'abdication du sultan, que d'autres correspondances déclarent malade. Souhaitons à Abd-ul-Hamid d'éviter le suicide.

Les dégâts causés en Suisse par l'inondation sont considérables. Plusieurs éboulements successifs ont eu lieu et presque toutes les lignes ferrées sont interceptées.

ANGLETERRE.

La santé de la reine Victoria laisse beaucoup à désirer. La raison pour laquelle, cette année, Sa Majesté ne tiendra pas de grands levés à Buckingham palace, est que sa santé ne le lui permet pas. Il faut de continus changements d'air et de scènes. En ces derniers temps, la reine a travaillé avec ses ministres relativement à la crise d'Orient, et elle a tellement pris cette question à cœur, que le repos a dû lui être ordonné. Malheureusement la reine ne veut rien entendre et persiste à vouloir se rendre compte dans ses moindres détails de chaque phase de la difficulté.

Si la paix se maintient, la reine fera cette année un voyage en Allemagne, en Suisse et même en Italie.

RUSSIE.

Le Monde russe constate que les attaques incessantes de la presse allemande contre la France produisent partout une impression pénible. Elles prouvent qu'on désire renouveler la lutte et qu'on s'efforce d'éterniser la haine entre les deux pays.

L'Allemagne n'a rien fait pour améliorer ses rapports avec la France par une politique franche et sincère.

Un nouveau choc entre la France et l'Allemagne, ajoute le Monde russe, serait une immense calamité pour l'Europe, compromettrait sérieusement les intérêts fondamentaux de la Russie et ébranlerait de fond en comble le système international actuel.

La possibilité de ce conflit épouvantable dévoilée inopinément par le zèle des journaux allemands, lorsque l'attention de l'Europe est attirée ailleurs, devra provoquer des modifications dans la politique des puissances intéressées dans la question d'Orient. (Havas.)

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

La musique municipale n'a pas voulu seulement se récréer dimanche soir et faire passer quelques heures agréables à ses souscripteurs; les exécutants ont songé à ceux qui souffrent loin de nous, à ces ménages lyonnais privés de travail, à ces milliers d'enfants qui n'ont pas de pain. Aussitôt ils ont proposé une quête en faveur des victimes de la crise lyonnaise. La proposition a été accueillie avec empressement. M. Le-cocq, maire, et Pineau, président de la société musicale, ont parcouru les rangs de l'assistance et ont réuni en quelques instants 304 fr. 50.

C'est une heureuse inspiration dont nous félicitons les auteurs, ainsi que ceux qui y ont adhéré de si bonne grâce.

Ce matin, vers 9 heures, une véritable tempête de neige s'est abattue sur notre ville: poussées par un vent violent du nord, la pluie et la neige ont tourbillonné dans nos rues et sur les maisons.

C'est sans doute le commencement des giboulées. Depuis hier, la température a bien baissé, et le baromètre est descendu à pluie ou vent.

En raison du Concert de charité qui sera donné jeudi par la musique des Sapeurs-Pompiers de notre ville, la première conférence pour les hommes, que le R. P. Chambeau avait annoncée pour jeudi, est remise au lendemain vendredi, même heure.

LIGNE DE SAUMUR A POITIERS.

La Compagnie des chemins de fer de la Vendée rétablira, à partir du lundi 5 mars prochain, les deux trains qu'elle avait supprimés le 15 janvier dernier entre Saumur et Poitiers.

Le train 61 partira de Saumur, comme autrefois, à 1 heure 30 du soir pour arriver à Poitiers à 9 heures 7 minutes.

Le train 62 partira de Poitiers à midi 30 pour arriver à Saumur à 7 heures 39 minutes du soir.

Le tirage de la Loterie des Dames de la Miséricorde aura lieu vendredi prochain, à 2 heures de l'après-midi, au siège du Bureau de Bienfaisance, rue de la Cour-Saint-Jean.

Mesures relatives à l'appel des volontaires d'un an, en 1877.

Le ministre de la guerre vient d'adresser la circulaire suivante à MM. les généraux, préfets et sous-préfets, etc. :

« Messieurs, afin de vous mettre à même d'éclairer, dès à présent, les jeunes gens qui voudront contracter l'engagement conditionnel d'un an, en 1877, j'ai l'honneur de vous faire connaître les dates auxquelles s'effectueront les opérations relatives au volontariat.

« Tous les jeunes gens qui, à un titre quelconque, demandent à jouir du bénéfice du volontariat, doivent déposer une demande écrite à la préfecture du département où ils veulent s'engager. Ce dépôt doit être effectué du 1^{er} juillet au 31 août. Passé cette époque, aucune demande ne sera admise, et les jeunes gens appartenant par leur âge à la classe de 1877, qui ne se seront pas fait inscrire dans les délais fixés, seront tenus, suivant leur numéro de tirage, à toutes les obligations de service imposées par la loi.

« Les examens prescrits par l'article 54 de la loi du 29 juillet 1872 auront lieu du 15 au 30 septembre.

« Les engagements seront reçus du 25 octobre au 5 novembre.

« La mise en route aura lieu le 8 novembre.

« En portant ces dates à la connaissance des populations, je prie les préfets de rappeler de nouveau que les jeunes gens doivent se préparer de la manière la plus sérieuse à leurs examens et compléter autant que possible leur instruction.

« Des dispositions seront prises ultérieurement en vue des diverses opérations rappelées dans la présente circulaire, à laquelle les préfets donneront, dès à présent, toute la publicité dont ils disposent. »

L'APPEL DES RÉSERVISTES.

On lit dans l'Armée territoriale :

D'après les déclarations faites par M. le ministre de la guerre devant la Commission du budget, voici comment sera vraisemblablement réglé l'appel futur des réservistes de l'armée active :

En 1877, la classe 1871 sera appelée; en 1878, les classes 1870 et 1869; en 1879, la classe 1872.

Il résulte de ces dispositions que les classes 1869 et 1870 seront appelées deux fois, conformément du reste à l'article 43 de la loi du 27 juillet 1872, qui prescrit que les hommes de la réserve de l'armée active sont assujettis, pendant le temps de service de ladite réserve, à prendre part à deux manœuvres ne pouvant dépasser quatre semaines chacune.

La presse angevine.

Nous lisons dans le Patriote d'hier : « Neuf de nos confrères de la presse locale nous ont adressé une assignation à comparaître devant le tribunal d'Angers pour y répondre 1^o du délit de diffamation, 2^o de celui de fausse nouvelle publiée de mauvaise foi.

« Cette assignation nous est arrivée au moment où nous l'attendions le moins; fort de notre conscience et de notre loyauté, ayant la conviction profonde d'avoir respecté à la fois les convenances et l'intérêt de nos confrères, nous ne nous attendions pas à l'interprétation qu'ils ont donnée de nos actes et de nos paroles.

« Nous savions ce que nous devions à nous-mêmes et à nos confrères, et dans cette regrettable affaire, nous ne pouvions que nous mettre de leur côté, et nous allier avec eux pour solliciter, sur la vague imputation du Bien public, l'éclaircissement qu'elle comportait.

« Qu'on nous permette une réflexion: à l'époque troublée que nous traversons, la presse est profondément divisée. Les discussions politiques de chaque jour, irritantes et passionnées, offrent ce grand danger, et ont ce grand malheur de faire des ennemis, là où il ne devrait y avoir que des adversaires.

« Mais quand la politique s'efface devant une question bien autrement grave, une question de morale et d'honnêteté, la presse tout entière, à quelque parti qu'elle appartienne, et sous quelque drapeau qu'elle s'abrite, a le droit et le devoir de rester étroitement unie.

« Ce devoir s'imposait particulièrement à la presse Angevine tout entière en face de l'assertion du Bien public, et nous avons pris notre large part dans la pénible impression qu'elle faisait naître.

« Nous avons donné l'alarme en citant le Bien public, en lui laissant la pleine et entière responsabilité de cette nouvelle, et nous lui avons opposé un premier démenti en disant « que rien n'était venu nous la confirmer. » Ce démenti, nous l'avons répété encore une fois dans notre numéro de vendredi. Nous attendions une rectification, un éclaircissement; nous le désirions, nous l'appelions de tous nos vœux: l'Union et l'Union de l'Ouest nous avaient compris, en prenant à partie le journal qui avait publié le premier cette nouvelle.

« Il faut croire que nous nous étions mal expliqués, car le Maine-et-Loire nous a attribué un mobile inavouable, en parlant de diffamation.

« Dans un premier mouvement de fierté profondément blessée et d'honnêteté gravement atteinte, et devant la malveillante intention qu'il nous attribuait, nous avons répondu vivement à notre confrère.

« Nous tenions à affirmer quels étaient les mobiles honorables auxquels nous avions cédé, et nous avons pour juge le public lui-même, bien décidé à insérer loyalement et sans arrière-pensée la rectification de notre confrère parisien.

« Nous avions attendu vainement un avis du Bien public qui nous mit à même de le faire: le soir même, l'Union de l'Ouest nous arrivait, avec une lettre du gérant du journal parisien.

« Depuis le matin, nous avons entre les mains le Bien public: nous y avons en vain cherché l'éclaircissement tant attendu placé sous la rubrique Manche, nous affirmons qu'il nous avait complètement échappé.

« Aussitôt l'Union de l'Ouest parue, nous avons pris la plume pour démentir à notre tour ce bruit que nous étions heureux de pouvoir attribuer à une erreur matérielle qui n'était pas notre fait.

« Voilà ce que nous avons fait, sans ambages, sans arrière-pensée; le tribunal appréciera notre conduite; nous attendons son jugement avec confiance, persuadé qu'il pensera, comme nous, que nous ne nous sommes pas écartés du droit chemin, en journaliste soucieux avant tout de la dignité de la presse angevine et de celle du journal auquel il a l'honneur d'appartenir. — Adrien Sey. »

Cet article est suivi des lignes suivantes de M. Emile Waltz, directeur-gérant du Patriote :

« Resté étranger, par suite d'un voyage, à la publication de l'entre-filet du Bien public, nous ne pouvons que nous associer aux réflexions par lesquelles notre collaborateur affirme le souci qu'il a de la dignité de la presse locale.

« Ayant apprécié depuis quelques mois que M. Sey est attaché à la rédaction de notre feuille, l'esprit qu'il apporte dans ses travaux de chaque jour, nous pouvons affirmer que l'intention qui lui a été attribuée par nos confrères n'a jamais pu exister dans sa pensée.

« La presse catholique d'Angers nous rendra peut-être cette justice que si nous avons été divisés par les doctrines, leur personne est toujours restée en dehors de nos débats.

« Un procédé différent serait absolument contraire aux traditions que nous tenons à maintenir dans cette feuille, et il ne saurait venir à l'esprit d'aucun de nos collaborateurs de chercher à les changer. — E. Waltz. »

Septième réseau.

La Chambre de commerce de Nantes a adressé à M. le ministre des travaux publics

la lettre suivante, à la date du 6 mars 1877 :

« Monsieur le ministre,

« La Chambre de commerce de Nantes a l'honneur de vous adresser plusieurs communications dans lesquelles elle a tenu énergiquement contre le projet de fusion de la Compagnie des Charentes et de la Compagnie d'Orléans.

« Nous ne venons point aujourd'hui Monsieur le ministre, redire les raisons qui nous font redouter un nouvel accroissement d'une Compagnie déjà toute puissante.

« Parlant avec la franchise et la franchise de vous le dire, avec l'autorité que vous nous avez donnée par votre expérience de vingt années, nous avons déjà eu l'honneur de vous exposer, ainsi qu'à vos honorables prédécesseurs, le dommage que cause au commerce et à l'industrie de notre région l'exploitation d'une Compagnie unique dont le but dissimulé est de supprimer Nantes comme ville maritime et port d'exportation.

« Or, joindre au réseau actuel de la Compagnie d'Orléans toute la région du Sud-Ouest, ne serait-ce pas placer sous le joug du monopole, contre lequel nous ne cessons de protester, une route encore libre entre le midi et le centre de la France. Ne serions-nous pas en un mot, à compléter l'investissement de nos provinces menacées?

« C'est toujours sous l'empire de ces craintes que nous venons, Monsieur le ministre, vous signaler le danger que nous voyons clairement dans la solution consistant à attribuer l'exploitation des lignes de la Vendée et des Charentes à des Compagnies fermières.

« N'est-il pas à craindre, en effet, que les Compagnies n'aient à subir de la Compagnie d'Orléans les mêmes agissements qu'elles subissent aujourd'hui les Compagnies des Charentes et de la Vendée, et ne devions-nous redouter surtout de voir la Compagnie d'Orléans, se rendant elle-même fermière, péter et aggraver ainsi la situation de la région du Sud-Ouest, laquelle notre premier devoir est de protéger? »

« Certes, il ne nous appartient pas, Monsieur le ministre, de venir indiquer au Gouvernement la solution qui doit remédier au projet de fusion de l'Orléans avec les Compagnies; cependant nous nous permettons après vous avoir dit franchement notre avis sur les combinaisons qui aboutissent sous des formes différentes, à l'investissement de la Compagnie d'Orléans, de demander tout projet qui aurait pour but d'assurer l'autonomie des lignes des Charentes et de la Vendée avec l'adjonction de nouveaux débouchés qui leur sont indispensables.

« Nous savons, Monsieur le ministre, qu'une Compagnie nouvelle, dite septième réseau, se présente en ce moment pour réaliser ce programme.

« Nous avons la certitude que les propositions faites par cette Compagnie seront accueillies par vous avec toute l'attention que vous leur prêtez les intérêts considérables qui sont en jeu à cette question, et nous serions très heureux si vous pouviez trouver dans une combinaison de ce genre les moyens de satisfaire aux vœux ardents que nous exprimons pour l'autonomie des chemins de la région du Sud-Ouest.

« Veuillez agréer, etc. »

(Suivant les signatures)

Pour copie conforme,

DUVEYRIER-MELESVILLE.

La semaine dernière, le sieur B.

garde particulier à Léré, arrondissement de Chinon, a été arrêté pendant la nuit par la voie publique par trois malfaiteurs.

Il fut dépouillé d'une somme de 28 francs.

Il était porteur.

On nous signale deux faits assez curieux qui se sont passés au dernier tirage des jeunes gens de la classe 1876.

Dans l'arrondissement de Civray, un jeune conscrit de la commune de...

gné, né le 3 février 1856, a tiré au sort le 3 février dernier, à Couhé, son canton, et a amené le numéro 3.

A Blois, un nommé Prieur, de la commune de...

vois, petite commune située à 2 kilomètres de la ville, a tiré le numéro 92.

Ce même numéro avait été amené par son père lors du tirage de sa classe.

Le père avait lui-même tiré, à l'époque de sa conscription, ce fameux numéro 92.

Le jeune Prieur ne doit pas désespérer de voir son fils obtenir ce même numéro.

Caisse d'épargne de Saumur.

Séance du 18 février 1876.

Versements de 148 déposants (25 nouveaux), 23,945 fr. 32 c.
Remboursements, 14,154 fr. 24 c.

Faits divers.

Depuis une quinzaine de jours, la presse parisienne, et surtout les petits journaux quotidiens, n'ayant presque plus rien à dire sur l'affaire Billoir ou la femme coupée en deux, ont eu l'heureuse fortune de trouver un autre morceau du même genre à servir à leurs lecteurs : nous voulons parler du crime commis à Bagnaux, près Paris.

Le principal personnage de ce nouveau drame, Victor Moyaux, celui qui a précipité sa petite fille dans un puits et que l'on avait cru passé en Belgique, avait su se dérober à toutes les recherches ; mais il vient de manifester sa présence en France par un nouveau crime ; voici dans quelles circonstances : Vendredi soir, vers huit heures, il s'est rendu à Bagnaux, près de la demeure du sieur Minard, son beau-père, et s'est tenu caché dans le voisinage de la salle à manger. Le sieur Minard étant sorti pour quelques instants, ainsi que la dame Roy, sa domestique, la dame Moyaux, femme du meurtrier, se trouvait seule dans le domicile de son père.

Profitant de cette courte absence, Moyaux pénétra dans la maison et, rencontrant la dame Roy, qui voulait l'arrêter, il la repoussa brusquement en lui disant :

— Ce n'est pas à vous que j'en veux.

Puis il s'est élancé dans l'escalier, à la poursuite de sa femme, sur laquelle il a tiré un coup de revolver.

Arrivée au premier étage, la dame Moyaux n'a pu se barricader derrière deux portes, tandis que son père, le sieur Minard, accourait à ses cris et recevait dans l'escalier le nouveau coup de feu que venait de tirer son genre.

Presque en même temps, Moyaux, brisant les portes, pénétrait chez sa femme, qui heureusement put sauter par une fenêtre et se réfugier chez un voisin.

Des jeunes gens accourus au bruit des détonations se précipitaient dans l'escalier, quand l'assassin revint sur eux, déchargea encore deux fois son arme et, profitant de la panique, se sauva à son tour sans qu'on ait pu savoir quelle direction il avait prise.

Samedi matin, la justice s'est rendue sur les lieux pour procéder à la constatation du nouveau crime de ce forcené.

L'état du sieur Minard est satisfaisant.

Pendant toute la nuit de vendredi à samedi les brigades de gendarmerie de Bagnaux et Montrouge, les agents amenés par les commissaires de police de Montrouge et de Sceaux, puis les agents de M. Jacob, chef de la police de sûreté, et de M. Pouqueleau, commissaire de police, chargés de cette affaire, ont battu tous les environs de Bagnaux, dirigés par leurs chefs et aidés par les habitants, et assistés de soldats requis au fort de Montrouge.

Cette battue générale, continuée samedi pendant la journée, n'a malheureusement pas donné de résultat.

M. Fricot, juge d'instruction, s'est transporté dans la maison de M. Minard. Il a fait laisser toutes les choses dans l'état où Moyaux les a mises ou laissées.

La chambre de Mme Moyaux offre un amoncellement de meubles brisés : chaises, glaces, objets de toilette, tout cela forme un pêle-mêle qui témoigne de la fureur de l'assassin.

On annonçait en dernier lieu que deux individus avaient été vus, postés sur la route de Bagnaux, samedi à onze heures. Mme Chantal et un domestique de M. Minard ont donné l'éveil. Les agents se sont mis à leur poursuite, les individus ont disparu.

Samedi matin, dit-on, Moyaux a été vu à Bagnaux, sortant d'une maison inhabitée, près de Châtillon, où il aurait passé la nuit après son nouveau crime.

L'émotion est naturellement toujours fort grande dans la commune.

Avant de fuir, après l'assassinat de son beau-père, Moyaux a emporté la clef de la porte d'entrée, qui était à l'intérieur. C'est qu'il a évidemment l'intention de revenir pour essayer d'accomplir ses projets de vengeance. Mais la maison est gardée par les

agents de M. Jacob. La gendarmerie de Châtillon est en permanence à Bagnaux.

Ces mesures ont rassuré la famille et les habitants.

Au dernier moment on nous annonce que Moyaux aurait été arrêté. Le temps nous manque pour vérifier le fait.

L'avare et son trésor. — Le sieur Courton, concierge d'une des plus grandes cités ouvrières de Paris, passage Thuilleries, situé entre les rues Nationale et Jeanne d'Arc, étonné de ne pas avoir vu depuis plusieurs jours un de ses nombreux locataires, se présentait aux bureaux de la location pour avertir les gérants.

Aussitôt MM. G... et P... allèrent prévenir le commissaire de police du quartier, qui se rendit immédiatement sur les lieux, accompagné d'un serurier et d'un médecin. La porte du logement fut ouverte, et le magistrat trouva étendu sans vie, sur un grabat infect, le nommé Chavosse (Claude), âgé de 74 ans. Le docteur constata que la mort remontait à plusieurs jours, et qu'elle avait été occasionnée par un ramollissement du cerveau, dû à une anémie par insuffisance de nourriture.

L'étonnement des assistants fut immense lorsque, dans une vieille caisse fermée et cadenassée avec le plus grand soin, que le commissaire de police avait fait ouvrir, on aperçut, au milieu de mauvaises guenilles, une petite boîte à double fond, solidement fermée. La boîte fut ouverte et le magistrat en retira une vieille montre en or, vingt-cinq billets de banque et quinze actions et obligations formant environ un chiffre de 16,000 fr. Le tout fut mis sous scellés, et une enquête ouverte fera connaître les héritiers de ce vieil avare. Ils seront alors tous bien étonnés de l'aubaine qui leur arrive, car on croyait ce vieillard excessivement malheureux.

Chavosse était même secouru par le bureau de bienfaisance de son arrondissement, et il se montrait un des plus âpres à la distribution.

UN DUEL.

Parmi les duels originaux, on peut citer celui d'un célèbre avocat de Toulouse, M. Cazeneuve, avec un honorable propriétaire des environs.

N'ayant jamais manié une épée et ne voulant pas être mis à la broche par son adversaire qu'il croyait de première force à l'escrime, M. Cazeneuve alla demander les conseils d'un prévôt d'armes.

— Êtes-vous fort des reins et des bras ? demanda le prévôt.

— Mais vous êtes bien aimable, répondit l'avocat, je me sens assez solide, Dieu merci !

— Très-bien ! comme je suppose que vous avez du sang-froid, je vous engage à tenir ferme votre épée, la pointe à la hauteur de l'œil de votre adversaire, et à ne point attaquer. Evitez tout croisement de fer et attendez que, impatienté de cette immobilité, votre homme se précipite de lui-même sur votre épée.

— Vous croyez qu'il le fera ? demanda l'avocat.

— C'est probable, dit le prévôt. Dans tous les cas, vous ne risquez pas grand-chose dans cette position expectante.

— Mais si mon adversaire, qui est un véritable lion, avance ?

— S'il avance, reculez.

— Fort bien, mais s'il recule ?

— S'il recule, n'avancez pas.

L'avocat sortit, mais à peine avait-il tourné les talons que le même prévôt recevait la visite de l'adversaire de l'avocat.

— Mon Dieu, monsieur, lui dit celui-ci, moi qui suis l'homme le plus pacifique, je me bats demain avec un des duellistes les plus redoutables, m'a-t-on dit, du département de la Haute-Garonne, l'avocat Cazeneuve.

Le prévôt fit un tour sur lui-même pour dissimuler un éclat de rire, puis s'arrêtant devant son visiteur :

— Je vous en fais mon compliment, monsieur, et qu'y a-t-il pour votre service ?

— Je venais, monsieur le prévôt, vous prier de m'indiquer une botte secrète. Je n'ai jamais eu l'occasion de mettre l'épée à la main. Sans vouloir devenir un assassin, il est juste que j'égalise autant que possible les chances d'un combat inégal avec cet habile buveur de sang.

— Les bottes secrètes, dit le maître d'armes, ne sont pas sans danger quand elles sont mises en pratique par un homme qui, comme vous, ne connaît pas même les premiers éléments du noble métier des armes. Je ne vous apprendrai donc au-

cun coup de ce genre. Mais suivez mon conseil, et vous ne vous en trouverez pas mal.

— Je le suivrai, monsieur le prévôt.

— Mettez-vous en garde sagement, à une certaine distance de votre adversaire, de manière à ce que le bout de votre épée soit éloigné de la sienne d'une dizaine de pouces environ, et restez immobile. Il est probable que, mis à bout par votre immobilité, il se précipitera de lui-même sur votre fer. Surtout, n'attaquez pas.

— Mais, s'il avance ?

— S'il avance, reculez.

— Et s'il recule ?

— S'il recule, ne bougez pas.

Le lendemain, le duel eut lieu. Chacun des adversaires avait amené sur le terrain, outre les deux témoins d'usage, un chirurgien de sa connaissance. Suivant la lettre les conseils du prévôt, l'avocat et le propriétaire tombèrent en garde, à une distance respectueuse l'un de l'autre, bien résolus à ne plus bouger. Ils se regardaient d'un air de défi, mais pas un ne fit le plus léger mouvement.

Chacun des combattants attendait que, impatienté, son adversaire vint enfin, comme l'avait annoncé le prévôt, se précipiter sur son épée.

Cinq minutes se passèrent ainsi, et rien, dans l'attitude des duellistes, n'avait changé.

— Quelle patience, pensait l'avocat, il veut me laisser et me forcer de l'attaquer, mais pas si bête !

— Comme il se possède, se disait le propriétaire, il attend que je l'attaque, mais il attendra longtemps.

On ne sait pas de quelle énergie passive l'homme est susceptible dans certaines circonstances.

Les deux combattants purent tenir, — sans autre signe de lassitude qu'une certaine altération dans le visage, — pendant treize minutes leur épée à bras tendu, impassibles comme des stoïciens.

— Messieurs, dit alors un des témoins, moins patient que les combattants, voilà près d'un quart d'heure que vous ferraillez ; l'honneur est satisfait. Abaissez donc vos épées et donnez-vous la main.

— Ah ! dit M. Cazeneuve, que le métier des armes est fatigant ! J'aimerais mieux plaider trois heures que de me battre dix minutes.

Pour les articles non signés : P. GODET.

REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE.

La semaine qui vient de s'écouler n'a pas été exempte d'inquiétudes qui se sont manifestées à la Bourse par d'assez sensibles variations de nos rentes. On a d'abord cru à une prochaine conclusion de la paix entre la Turquie, la Serbie et le Monténégro, et l'on a même été jusqu'à dire que, les signatures avaient été échangées tant à Constantinople qu'à Vienne. Mais ce n'était là qu'une rumeur intéressée, et l'événement a prouvé que l'on s'était peut-être un peu trop hâté de considérer comme faite une paix que chacun désire ardemment sans doute, mais qui paraît rencontrer à chaque pas des difficultés nouvelles.

S'il est vrai que la Serbie a envoyé à Constantinople des délégués, et que le représentant du prince Nikita a négocié à Vienne avec celui du sultan, il n'est pas moins vrai que les préparatifs de guerre continuent plus considérables que jamais tant en Russie qu'en Turquie, et l'une des dernières dépêches confirmait que le travail était poussé à l'arsenal de Routschouk avec la plus extrême vigueur. Des courants contraires ont fait que, durant les premiers jours de la semaine, nos rentes ont été bien tenues et que de légères mais persistantes plus-values avaient amené le 3 0/0 à 72.95 et le 5 0/0 à 106.05.

La Bourse de vendredi s'inspirant, au contraire, des lenteurs de négociations, des nouvelles de rupture entre la Turquie et le Monténégro, de l'effervescence qui règne dans le peuple à Constantinople, s'est montrée en assez vive réaction et les cours sont tombés à 72.70 et 105.97. Nous avions donc raison de conseiller à nos lecteurs la plus prudente réserve, et ils voient par ce seul exemple à quel point nos rentes sont sujettes à fléchir et dans quel mouvement de recul une grave nouvelle pourrait tout à coup les entraîner.

Les fonds étrangers ont subi, peu s'en faut, les mêmes influences. Le 5 0/0 italien est retombé assez lourdement de 72.25 à 71.40. Le 5 0/0 turc qui samedi était ferme à 12.35, a perdu le cours de 12 et reste à 11.90.

Les valeurs des établissements de crédit ont été généralement faibles : le Foncier fait au plus haut 612 et reste vendredi soir à 605. Mais parmi les valeurs qui ont été les plus éprouvées nous devons signaler celles de nos lignes secondaires et notamment les obligations de Lille à Valenciennes qui passent de 193 à 169, tandis que les chemins de la Vendée tombent de 241 à 220.

Les capitalistes désireux de classer dans leur portefeuille des titres qui leur offrent toute garantie au point de vue de la solidité et leur assurent en même temps un revenu rémunérateur, s'empres- sent de reporter leurs fonds disponibles sur des valeurs qui remplissent cette double condition. Aussi, les voyons-nous depuis quelque temps rechercher les actions de l'Est algérien que des demandes portent au cours de 515.

Cette ligne, qui a obtenu la garantie de l'Etat, est appelée à devenir une des plus importantes de notre réseau africain, et il est dès à présent bien certain

que le rendement garanti de 30 fr. par action sera dépassé.

Parmi les établissements de crédit parisiens, la Banque nationale, dont nous avons annoncé il y a quelque temps la création, a donné une grande extension au marché des titres non cotés en Bourse. La vulgarisation de ce marché est un véritable bienfait pour les porteurs de ce genre de valeurs si nombreuses en facilitant leur rapide mobilisation. Nos lecteurs nous sauront certainement bon gré de leur fournir quelques renseignements sur les obligations de la Compagnie de Touage du Nord dont la souscription publique sera ouverte du 20 au 26 de ce mois.

La Compagnie est concessionnaire du Touage (remorquage) à vapeur sur l'Oise canalisée et le canal latéral de l'Oise, section de 138 kilomètres de la grande route fluviale de Paris en Belgique. Sur une semblable ligne, le trafic ne saurait manquer. La batellerie ne disposant encore que du halage à traction de cheval, a transporté en un an 232 millions de tonnes à 1 kilomètre. Le bas prix des transports par eau attire les marchandises encombrantes. Le trafic éprouvera évidemment une augmentation considérable, quand, par suite de la substitution de la traction mécanique à la traction animale, par l'établissement du touage à vapeur, la célérité et la régularité des arrivages viendront se joindre au bas prix des transports.

Cependant la Compagnie n'a pas fait entrer l'accroissement de trafic dans les évaluations de recettes, elle n'a même établi ses calculs que sur les 3/4 du touage transporté actuellement par la batellerie remorquée à l'aide de chevaux, soit sur 174 millions de tonnes kilométriques. Elle encaissera une somme totale de 670,000 fr. Les dépenses de toute nature, administration centrale, équipages des toueurs, combustible, entretien et amortissement du matériel, ne s'élèveront qu'à 407,000 fr., laissant un bénéfice de 263,000 fr.

Le service de l'intérêt et de l'amortissement de 7,500 obligations qu'elle offre au public n'exigera qu'une somme annuelle de 103,194 fr., inférieure à la moitié du bénéfice net. Le service de l'emprunt est donc largement assuré. Les obligations, mises en souscription publique le 20 de ce mois, produisent un intérêt annuel de 12 fr. 50 payable par semestre, le 1^{er} juillet et le 1^{er} janvier, et sont remboursables à 250 fr. en 50 années par tirages au sort dont le 1^{er} aura lieu le 1^{er} janvier 1878. Elles sont offertes au public à 200 fr. Elles produisent donc un revenu de 6.75 0/0 en tenant compte de la valeur de la prime d'amortissement. De plus, elles sont émises, jouissance du 1^{er} janvier 1877, c'est-à-dire que le premier coupon se paiera dans quatre mois, le 1^{er} juillet prochain.

Ces obligations offrent donc la sécurité la plus complète, tout en donnant un revenu largement rémunérateur.

Des démarches sont faites pour leur admission aux cotes officielles de Paris, Lyon, Lille, ce qui leur ouvrira un vaste marché.

Théâtre de Saumur.

JEUDI 22 février 1877, à 8 heures du soir.

FÊTE DE BIENFAISANCE

DONNÉE PAR LA

Musique des Sapeurs-Pompiers

AVEC LE CONCOURS DE

M^{lle} LOUISA CAUVILLE, élève du Conservatoire de Paris,

M. CATERMOLE, professeur de musique à Angers,

Et plusieurs Amateurs de la ville.

PROGRAMME.

PREMIÈRE PARTIE.

1. Mosaïque sur le *Trouvère* (Verdi), exécutée par la musique des Sapeurs-Pompiers et les amateurs.

2. Grand air du *Caid* (A. Thomas), chanté par M^{lle} Louisa Cauville.

3. *Souvenirs de Donizetti* (Léonard), fantaisie brillante pour violon, avec accompagnement de piano, exécutée par M. Cattermole.

4. *Rappel des Glaneuses* (Pottier), chanté par M^{lle} Louisa Cauville.

5. *Berceuse* (Suzanne), pour violon, avec accompagnement de piano, exécutée par M. Cattermole.

6. *Les Ivresses* (Pillevesse), grande valse, exécutée par la musique des Sapeurs-Pompiers et les amateurs.

DEUXIÈME PARTIE.

1. Mosaïque sur *Lucie de Lammermoor* (Donizetti), exécutée par la musique des Sapeurs-Pompiers et les amateurs.

2. *Le Nabab* (Halévy), grand air, chanté par M^{lle} Louisa Cauville.

3. Marche indienne de *l'Africaine* (Meyerbeer), pour piano à quatre mains, exécutée par M. C. et M^{lle} de B.

4. *Élégie* pour violon (Bazzini), avec accompagnement de piano, exécutée par M. Cattermole.

5. *Paul et Virginie* (V. Massé), romance, chantée par M^{lle} Louisa Cauville.

6. *Les Martyrs aux Arènes* (Laurent de Rillé), chœur, chanté par des amateurs.

Une quête au profit des pauvres sera faite par des Dames de la ville.

Ouverture des bureaux à 7 heures 1/2 ; lever du rideau à 8 heures précises.

PRIX ORDINAIRE DES PLACES.

La location est ouverte chez M^{me} Thuau, rue de la Comédie.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (17^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 5 0/0.

Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C^{ie}, banquiers, rue Le Pelletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

Nous engageons vivement nos lecteurs à voir aux annonces la combinaison avantageuse de crédit offerte par la maison **Abel Pilon et C^{ie}**, de Paris, pour l'achat de la librairie et de la musique.

Rob Boyveau-Laffecteur. — Sirop végétal dépuratif. (Voir aux annonces.)

Marché de Saumur du 12 février.

Froment (1 ^h) 77	21	Huile chenc.	50	—
2 ^e qualité 74	20-05	Huile de lin	50	—
Seigle 75	13 20	Graine tréne	50	90
Orge 65	14 20	— Anzerne	50	90
Avoine bar. 50	12	Foin (dr. c.)	780	95
Fèves 75	10	— Luzerne	780	75
Pois blancs 80	45	Paille	780	60
— rouges 80	83	Amandes	50	—
Graine de lin 70	—	Cire jaune	50	250
Farine, culas 157	36	Chanvres 1 ^{re}	—	—
Colza 65	—	— qualité (524.500)	59	—
Chenevis 50	15	— 2 ^e	—	36
Huile de noix 50	75	— 3 ^e	—	52

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).	
Coteaux de Saumur, 1875, 1 ^{re} qualité	à 75
Id., 1875, 2 ^e id.	à 55
Id., 1876, 1 ^{re} id.	150 à 200
Id., 1876, 2 ^e id.	à 75
Ordin., envir. de Saumur 1875, 1 ^{re} id.	à 50
Id., 1875, 2 ^e id.	à 45
Id., 1876, 1 ^{re} id.	à 60
Id., 1876, 2 ^e id.	à 55

Saint-Léger et environs 1875, 1 ^{re} id.	à 48
Id., 1875, 2 ^e id.	à 45
Id., 1876, 1 ^{re} id.	60 à 65
Id., 1876, 2 ^e id.	à 55
Le Puy-N.-D. et environs 1875, 1 ^{re} id.	à 40
Id., 1875, 2 ^e id.	à 37
Id., 1876, 1 ^{re} id.	50 à 53
Id., 1876, 2 ^e id.	à 48
Id., 1876, 3 ^e id.	à 35
La Vieille, 1875, 1 ^{re} id.	à 45
Id., 1876, 1 ^{re} id.	à 45
noncens (2 hect. 30).	
Souzay et environs, 1875, 1 ^{re} id.	à 100
Id., 1876, 1 ^{re} id.	à 115
Id., 1876, 2 ^e id.	à 125
Champigny, 1875, 1 ^{re} id.	à 110
Id., 1876, 1 ^{re} id.	à 200
Id., 1876, 2 ^e id.	à 150
Id., 1876, 3 ^e id.	à 100
Varrains, 1875, 1 ^{re} id.	à 113
Varrains, 1876, 1 ^{re} id.	à 110
Bourguet, 1875, 1 ^{re} id.	à 85
Id., 1876, 1 ^{re} id.	à 140
Id., 1876, 2 ^e id.	à 120
Id., 1876, 3 ^e id.	à 115
Restigné 1875, 1 ^{re} id.	à 80
Id., 1876, 1 ^{re} id.	à 70
Id., 1876, 2 ^e id.	à 120
Id., 1876, 3 ^e id.	à 115

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver, 15 janvier 1877.

Départs de Saumur:		Arrivées à Poitiers:	
6 h. 20 m. matin.	10 h. 30 m. matin.	4 h. 30 m. matin.	—
11 — — — soir.	4 — — — soir.	11 — 49 —	—
7 — 40 — —	—	—	—

Départs de Poitiers:		Arrivées à Saumur:	
5 h. 50 m. matin.	9 h. 45 m. matin.	3 — 10 —	—
10 — 45 —	—	11 — 23 —	—
5 — 35 — soir.	—	—	—

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 19 FÉVRIER 1877.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance décembre	72 85	05		Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	700			Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	663 75		1 25
4 1/2 % jouiss. septembre	104			Crédit Mobilier	155			Crédit Mobilier esp., j. juillet.	573 75		
5 % jouiss. novembre	106 12	10		Crédit foncier d'Autriche	483 75		1 25	Société autrichienne, j. janv.	498		50
Obbligations du Trésor, t. payé.	493			Charentes, 400 fr. p. j. août.	314 50		37 50	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	434			Est, jouissance nov.	633 75		1 25	Orléans	335		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	503 75	95		Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	1035		1 25	Paris-Lyon-Méditerranée	338 75		
1865, 4 %	514 50		1 50	Midi, jouissance juillet.	775			Est	331		
1869, 3 %	388			Nord, jouissance juillet.	1270			Nord	338 50		
1871, 3 %	374 75		25	Orléans, jouissance octobre.	1090		1 25	Ouest	332 50		
1875, 4 %	497			Ouest, jouissance juillet, 65.	790			Midi	330 75		
Banque de France, j. juillet.	5492 50		2 50	Vendée, 250 fr. p. j. juillet.				Deux-Charentes	270		
Comptoir d'escompte, j. août.	673		30	Compagnie parisienne du Gaz.	1370		10	Vendée	283		
Crédit agricole, 200 f. p. j. juillet.	400			Société Immobilière, j. janv.				Canal de Suez	538 75		
Crédit Foncier colonial, 250 f.	600			C. gén. Transatlantique, j. juillet.	363 75		1 25				

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS GARE DE SAUMUR

(Service d'hiver, 25 décembre)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

8 heures 8 minutes du matin, express-poste.	—
6 — 45 — —	(s'arrête à Angers) omnibus-mixte.
9 — 1 — —	—
1 — 36 — —	soir, —
4 — 10 — —	express, omnibus.
7 — 15 — —	—
10 — 37 — —	(s'arrête à Angers) express-poste.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 20 minutes du matin, direct-mixte.	—
8 — 21 — —	omnibus.
9 — 40 — —	express.
12 — 40 — —	soir, omnibus-mixte.
4 — 44 — —	omnibus-mixte.
10 — 28 — —	express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 16.

Etude de M^e ROULLEAU, notaire à Fontevault.

A VENDRE PROPRIÉTÉ
Située près Fontevault, comprenant maison de maître, terre, vigne et bois, contenant 40 hectares. S'adresser audit notaire.

40,000 FRANCS A PLACER
S'adresser au même notaire. (104)

Communes de La Breuille et d'Allonnes.

ADJUDICATION DE TRAVAUX

Les Maires des communes de La Breuille et d'Allonnes préviennent MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Mairie de La Breuille, le dimanche 4 mars 1877, à deux heures et demie de l'après-midi, à l'adjudication des travaux ci-après, en un seul lot:

- 1^o 913 mètres courants de terrassements..... 3,802 f. 70
- 2^o 913 mètres courants d'empierrements..... 1,948 f. 54
- 3^o Entretien pendant le délai de garantie..... 421 f. 38

Total..... 6,172 f. 62

Les devis et cahier des charges sont déposés au bureau de M. l'agent-voyer de la deuxième circonscription de Saumur (rue Saint-Lazare, 12), où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté.

A LOUER PRÉSENTMENT, APPARTEMENTS

A la pension Saint-Joseph, Rez-de-chaussée et premier étage. On prend des pensionnaires, si on le désire. S'adresser à la Supérieure de l'Orphelinat. (31)

A VENDRE

Douze charretées de foin de première qualité; Deux charretées de luzerne. S'adresser au château de Saint-Florent. (75)

RIELLANT DENTISTE

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

COMPAGNIE ANONYME DU TOUAGE DU NORD

Capital: 1,000,000 de francs. Statuts aux minutes de M^e Levillain, notaire à Paris. EMISSION de 7,500 obligations de 250 francs. Ces obligations rapportent 12 fr. 50 d'intérêt annuel, sont remboursables en cinquante années, par voie de tirage au sort, à partir du 1^{er} janvier 1878. PRIX D'ÉMISSION: 200 FR. NETS. Jouissance du 1^{er} janvier 1877. Soit un revenu de 6 fr. 75 p. 0/0, en y comprenant la prime de remboursement. Echéance des coupons: le 1^{er} juillet, 6 fr. 25; le 1^{er} janvier, 6 fr. 25.

VERSEMENTS:
En souscrivant..... 50
A la répartition..... 50 } 200 fr.
Au 15 avril..... 50
Au 1^{er} juin..... 50

Les démarches sont faites pour leur admission aux cotes officielles de Paris, Lyon, Lille.

La souscription sera ouverte à partir du mardi 20 février. On peut souscrire par lettre:

- A PARIS: Au Siège social, 41 bis, rue de Châteaudun; Au Crédit minier, 5, rue de Cléaudeau;
 - A LYON: A la Banque lyonnaise, 37, rue de Lyon;
 - A SAINT-ÉTIENNE: Chez M. Grisard (Louis), 6, rue du Chambon;
 - A COMPIÈGNE: Chez M. Seré, banquier;
 - A CHAUNY: Chez M. Fournel, banquier et maire de Chauny;
 - A LA FERRE: Chez M. Fournel, banquier et maire de Chauny;
- Et dans les départements: chez tous les banquiers correspondants.

DE BONIS Vessie — Reins — Urines — Écoulem. — Rétrécissem. — Gravelle — Impuissance — Pertes — Syphilis — Sang vicié. — 40, place de la Bourse, Paris. — Traitement par correspondance. — Consultation des plus habiles Docteurs de Paris pour tous les cas difficiles et pour toutes les maladies.

TOUX Bonbon calmant. Boîtes, 1 fr. et 1 fr. 50 (poste franco). Ph^o Colomer, 103, rue Montmartre, Paris, et dans les pharmacies. (38)

FABRIQUE DE TREILLAGES EN TOUS GENRES.

FANT

9, rue Saint-Nicolas, à Saumur.

Volières, Poulaiers, Faisanderies, Espaliers, Tambours à poissons, Corbeilles pour jardins, Entourages de tombes, Grillages pour vitraux d'églises, Cribles. (303)

A VENDRE

UN CHEVAL, de sept ans, bai, allant bien à la selle et à la voiture. S'adresser au bureau du journal.

ROB BOYVEAU-LAFFECTEUR

Médication Dépurative
Les Dépuratifs sont des médicaments qui ont la propriété d'enlever à la masse des humeurs, les principes qui en altèrent la pureté, et de les porter au dehors par quelques-uns des émonctoires naturels. Par l'administration des Dépuratifs on cherche à imiter la nature, c'est-à-dire à favoriser la tendance qu'elle montre souvent de la manière la plus évidente, à se débarrasser des produits d'un principe morbide quelconque.

La liste des médicaments dépuratifs est considérable, mais parmi ces derniers le **Rob Boyveau-Laffecteur** a toujours été placé au premier rang, tant à cause de son efficacité constatée depuis un siècle (1778), que par sa composition **exclusivement végétale**.

Ce Sirop, agréable au goût, facilement supporté par les estomacs délicats, remplace avec avantage l'huile de foie de morue, le sirop antiscorbutique, les essences de salsepareille et les préparations à base d'iodure de potassium ou de mercure.

Approuvé par l'ancienne Société royale de Médecine, admis dans les hôpitaux de la Marine française dès 1788, approuvé en 1850 en Belgique pour le service sanitaire de l'armée belge, il a été en dernier lieu autorisé dans tout l'empire de Russie.

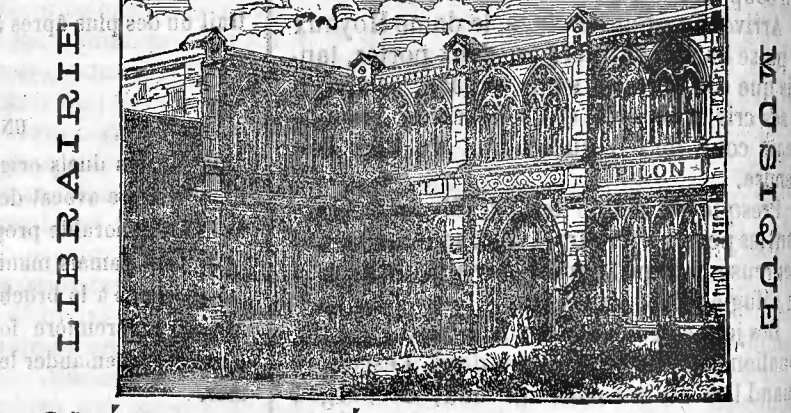
Le **Rob Boyveau-Laffecteur** est utile contre les affections de la peau, le rachitisme, les maladies dartreuses, scrofuleuses, et toutes celles qui sont liées à un vice du sang héréditaire ou acquis.

Comme dépuratif puissant, il complète les traitements commencés aux eaux minérales, détruit les accidents occasionnés par le mercure, et aide la nature à s'en débarrasser ainsi que de l'iodure quand on en a trop pris.

Dépot général du **Rob Boyveau-Laffecteur**, à Paris, rue Richer, 12.

Dans toutes les Pharmacies.

LIBRAIRIE ABEL PILON & C^{ie}
23, rue de Fleurus, à Paris.



CRÉDIT LITTÉRAIRE & MUSICAL

CINQ FRANCS par mois jusqu'à CENT FRANCS d'acquisition, PAYABLES PAR TRAITES, PRÉSENTÉES A DOMICILE, DE 20 FR. TOUTS LES QUATRE MOIS. Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois, et les recouvrements se font par traites trimestrielles. Tous les ouvrages de librairie publiés par les principaux éditeurs de Paris sont fournis aux mêmes conditions de paiement, sans augmentation de prix.

DICTIONNAIRES — ENCYCLOPÉDIES — HISTOIRE — GÉOGRAPHIE ÉCONOMIE POLITIQUE — PHILOSOPHIE — SCIENCES INDUSTRIE — BEAUX-ARTS — CONSTRUCTION — ARCHITECTURE OUVRAGES ILLUSTRÉS — VOYAGES — ROMANS, etc.

CRÉDIT MUSICAL

Fourniture immédiate de toutes les Publications musicales éditées à Paris: Méthodes, Études, Partitions, Morceaux détachés, Musique vocale, d'ensemble, d'instruments, religieuse, militaire, etc.

Collection complète des Œuvres spéciales pour piano à deux mains: BEETHOVEN, MOZART, WEBER, HAYDN, CLÉMENTI, doigtée par Moschelt, soit 11 volumes grand format. Prix..... 80 fr.

Toute demande ne peut être inférieure à 20 fr. — Envoi franco des Catalogues.

AMER PICON
DÉLICIEUX APÉRITIF ALGÉRIEN
Tonique et Hygiénique Supérieur à tous Bitters connus 1^{re} médaille à toutes les Expositions OR à PARIS, PROGRÈS à VIENNE DANS TOUS les CAFÉS Entrepôt général en France et l'Étranger BOULEVARD NATIONAL, 26 & 28, MARSILLE

BENZINE COLLAS
Rue DAUPHINE A PARIS

MEILLEUR DISSOLVANT DES CORPS GRAS Pour le Nettoyage des Étoffes, des Rubans et des Gants de Peau. BREVET D'INVENTION. — MÉDAILLES AUX EXPOSITIONS UNIVERSELLES.

EXIGER LA BANDE VERTE DÉPOSÉE COMME MARQUE DE FABRIQUE, ET L'ADRESSE DE LA PHARMACIE C. COLLAS, 8, rue Dauphine, PARIS.

Se vend chez les Pharmaciens, Droguistes, Epiciers, Merciers et Parfumeurs. (470)

Saumur, imprimerie de P. GODET.